



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 111

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. En effet cet instrument semble de plus en plus menacé car de récents concours de recrutement, afin de pourvoir à des postes de basson dans les opéras français, étaient exclusivement réservés aux instrumentistes jouant de l'instrument allemand. De même il semble que le futur opéra de la Bastille annonce son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Toutes ces décisions sont regrettables d'autant plus que l'ensemble du système pédagogique se développe à partir du basson français dont l'enseignement est dispensé dans toutes les écoles de musique. De plus, si un tel ostracisme perdurait à l'encontre du basson français la lutherie nationale serait en partie compromise. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui vont être prises pour remédier au déclin du basson français.

Texte de la réponse

Reponse. - Si la question de l'emploi du basson français ou du fagott dans les formations symphoniques a connu un regain d'actualité à propos du futur orchestre de l'Opéra de la Bastille, les problèmes qu'elle soulève ne sont cependant pas nouveaux. Il convient de dépassionner un débat complexe en essayant d'analyser, le plus objectivement possible, les différents éléments qui y sont impliqués, au regard notamment des évolutions de ces dernières années. Plus qu'une question d'instrument, il s'agit d'une question d'école. Les deux écoles ont chacune des lettres de noblesse et des références esthétiques indéniables. Et à ce titre tout le monde s'accorde à penser qu'il est indispensable de préserver la qualité de l'école française. Ce point fondamental étant posé, les problèmes précis qui touchent aussi bien la pratique et la facture que l'enseignement des instruments doivent être abordés avec réalisme. Une réunion qui rassemblait chefs d'orchestre, musiciens, directeurs de conservatoire et facteurs d'instruments a permis à la direction de la musique et de la danse, au printemps dernier, de faire un premier tour d'horizon des questions soulevées. En ce qui concerne l'enseignement, il apparaît que les deux directeurs des conservatoires nationaux supérieurs de musique souhaitent désormais offrir aux élèves la possibilité de pratiquer l'un ou l'autre des deux systèmes : basson ou fagott. En ce qui concerne la facture instrumentale, les luthiers français se sont souciés d'ores et déjà, par divers moyens, de répondre à une demande qui porte sur les deux types d'instrument. Il est en effet difficile de ne pas tenir compte de l'évolution de la lutherie internationale et indispensable d'assurer une insertion homogène de ces instruments dans la famille des bois. Enfin, quant au problème aigu du recrutement des instrumentistes dans les orchestres symphoniques, une règle simple doit prévaloir : la qualité de l'instrumentiste est le seul critère admissible. Le choix d'un instrument est secondaire. C'est dire qu'il n'est pas possible de refuser l'accès aux concours à des bassonistes, même si ultérieurement le chef d'orchestre leur demande d'étudier la pratique du système Hœckel.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2111